



LE CHARMANT SON

OCTOBRE 2021

ÉDITO

La rentrée est maintenant derrière nous et déjà les premiers signes de l'automne se font sentir. Sur le plan syndical, cette rentrée a été l'occasion d'une reprise du dialogue social avec la tenue d'un CHS-CT, d'une CAPL de recours de l'entretien professionnel et très prochainement celle d'un CTL puis un CDAS.

C'est toujours avec énormément de regrets que nous constatons que lors de réunions la direction convoque uniquement les titulaires en présentiel alors que les suppléants ainsi que les experts restent cantonnés en distanciel par audioconférence. Cela nuit clairement à la qualité des échanges et ne permet pas un dialogue social aussi qualitatif que nous le souhaiterions. Pour mémoire, le guide du SG en date du 7 juillet 2021 dispose que, même s'il est conseillé d'éviter les réunions en présentiel, elles peuvent se tenir à la condition, entre autres, de respecter les règles de distanciation (1m entre chaque personne dans toutes les directions). Lors de ses grandes messes pour le NRP, notre direction sait faire preuve d'adaptabilité pour faire la promotion du jeu de massacre de notre réseau. Il est à constater que la même motivation n'est pas mise en œuvre pour la poursuite du dialogue social...

Le mois de septembre a aussi été un moment privilégié avec la tenue de notre assemblée générale départementale. Quel plaisir de pouvoir enfin se retrouver toutes et tous afin d'échanger sur nos expériences, faire le point sur l'activité de la section et partager un moment de convivialité. Je tiens particulièrement à remercier toutes celles et tous ceux

qui ont permis la tenue de cette AG, les militants et les correspondants dont le rôle est prépondérant mais aussi les adhérents et nos sympathisants qui sont le ciment de notre syndicat. Plus que jamais et devant les attaques permanentes subies par notre administration, nous défendrons toujours l'intérêt collectif des agents.

Et cette défense, nous mettons tout en œuvre pour l'exercer afin de protéger les agents. Comme, par exemple, ce fut le cas lors de la CAPL de recours pendant laquelle les 3 dossiers étudiés étaient défendus par Solidaires Finances Publiques 38.

Comme vous le lirez dans l'article de la page suivante, la DDFIP 38 s'est employée, avec application et motivation, à recruter des contractuels. Ces contractuels, embauchés pour une durée de 3 ans bloquent donc des postes qui potentiellement pourraient être occupés par des agents titulaires ou bien fraîchement recrutés par concours. C'est malheureusement ce qui arrive pour les derniers agents C stagiaires de la liste complémentaire qui obtiennent donc les postes restés vacants après le recrutement des contractuels... Situation d'autant plus délicate lorsque ces agents, en couple et chargés de famille, doivent rejoindre un poste loin de leur domicile familial...

Le ver est dans la pomme et l'avenir s'assombrit un peu plus chaque jour. La mise en concurrence des agents avec les contractuels ne pourrait au final n'être que les prémices de la disparition du statut de fonctionnaire.



Il pleut des contractuels

La DGFIP a sauté sans aucun complexe ni état d'âme sur les possibilités que lui offre la loi de transformation de la Fonction Publique en matière de recrutement de contractuels. Ces opérations lui permettent de combler partiellement, et pour un temps, les emplois restés vacants, un instant supprimés « pour ordre » (puisqu'ils étaient durablement vacants !).

Rien qu'en Isère, ce sont 24 recrutements de ce type qui ont été lancés depuis avril 2021. Par contre, pas l'ombre d'une création d'emploi en cas d'affectation durable de renfort(s) dans certains services ! Ce mode de gestion, certes encore embryonnaire au regard du pourcentage de contractuels réellement embauchés, nous plonge en plein paradoxe. Aux oubliettes les discours lénifiants sur la formation professionnelle, initiale ou en cours de carrière, qui doit permettre aux chefs de service de disposer d'une « main d'œuvre » durable et immédiatement opérationnelle. À peine seront-ils formés aux missions que l'administration voudra bien leur confier qu'ils disparaîtront du paysage, peut-être remplacés par d'autres qu'il faudra à nouveau former. Une formation qui incombera aux agents des heureux services bénéficiaires. Comme s'ils n'avaient que cela à faire !

Mais l'arrivée prévisible en nombre de contractuels interroge à d'autres titres.

Elle pose le cadre d'une concurrence qui pourrait plonger la DGFIP rapidement dans une situation comparable à celle de France-Télécom, La Poste où celles et ceux des agents qui ne souhaitaient pas abandonner leur statut de fonctionnaire ont été honteusement et tristement poussés à bout... et dehors !

Fantasma délirant et noirceur conventionnelle de militant syndical aigri et décontenancé ? Les outils qui attestent d'une telle augure sont pourtant là. Diffusion, notamment au travers de la formation initiale et dès le grade d'inspecteur, d'une culture du management inspirée des techniques du privé (la courbe du deuil, par exemple, qui consiste à identifier les résistances et les résistants aux changements et à les juguler) : les nouveaux entrants fraîchement émoulus de l'ENFiP font déjà parler d'eux, singulièrement en Isère. Recrutement de contractuels y compris dans les sphères de la haute hiérarchie et de la hiérarchie intermédiaire : ceux-là n'auront aucun état d'âme ! Règles de gestion restrictives et laissées à l'appréciation du Prince, rupture conventionnelle et demain peut-être la rémunération au mérite. Tout se met subrepticement en place !

C'était impossible, pourtant ils l'ont fait !

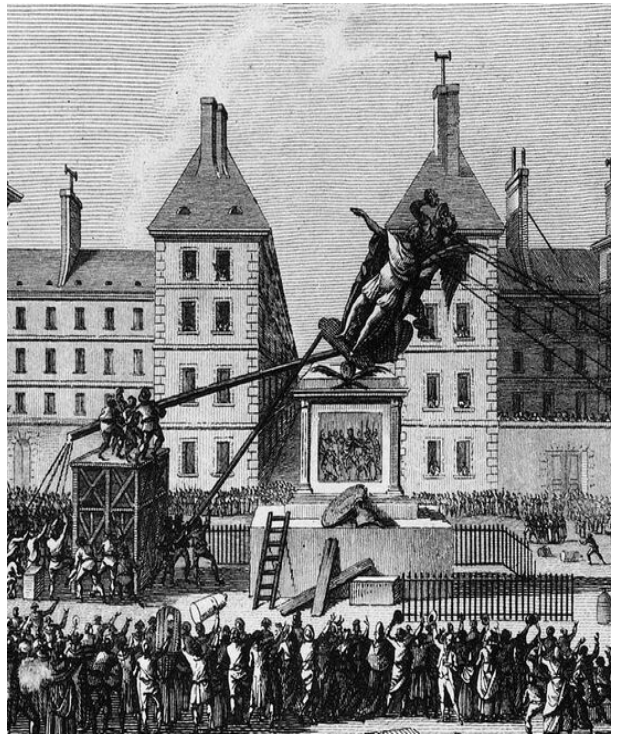


Il aura fallu au syndicat de la persévérance pour obtenir en partie satisfaction. La DG a décidé, en catimini cependant, d'appeler à l'activité l'intégralité des listes complémentaires des concours B et plus de la moitié de celui du C externes. Les heureux élus qui désespéraient sans doute dans leur coin ont été contactés directement et individuellement et les organisations syndicales ignorées. Fort heureusement, Solidaires a encore un réseau suffisamment large pour avoir capté l'information et mettre en place un dispositif d'accueil et d'aide de nos futurs collègues.

Bientôt la fin du statut ?

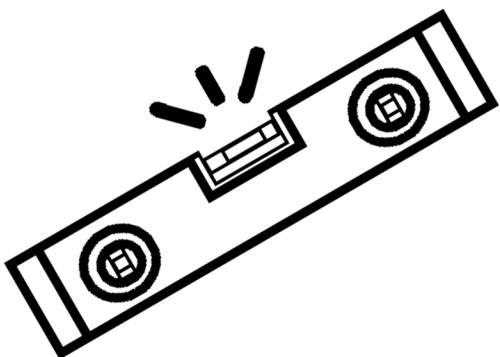
Voici en substance ce que disait le Président de la République dans son allocution sanitaire du 12 juillet dernier : « Nos réformes ne seront pas davantage financées en laissant filer la dette. La nouvelle génération doit déjà assumer la dette écologique. Je n'ajouterai pas à ce fardeau la dette financière. La seule solution, le seul moyen d'assurer ce nouveau pacte est de travailler davantage, d'investir, d'innover, d'inventer, d'améliorer notre croissance et de continuer à réformer. Réformer l'Etat aussi comme nous avons commencé à le faire avec la réforme de la haute fonction publique et la suppression de l'ENA. De simplifier le millefeuille territorial, de simplifier partout où c'est possible l'action publique. **La seule solution est de continuer à bousculer le système et les positions établies, les rentes, les statuts** ».

Celui de la Fonction publique est donc très clairement visé (puisque'il faut résorber la dette), et même si ce n'est pas nouveau, ça devient de plus en plus concret : recrutement contractuel et fin du système des pensions pour les nouveaux entrants dans le cadre de la réforme des retraites, remise sur le devant de la scène, et la suppression confirmée des régimes spéciaux.



Le bon niveau !?

Celles et ceux qui suivent de près la vie de l'institution DGFIP auront peut-être remarqué une bizarrerie. L'administration exige des futurs contractuels de niveau C la détention du baccalauréat pour espérer être recrutés. Et personne n'ignore que l'accès par concours à la catégorie C n'est soumis qu'à la détention du BEPC. Il est par ailleurs de notoriété que les candidats qui se présentent (et ceux qui réussissent) à ces concours (comme à ceux de la catégorie B) disposent pour une grande partie d'entre eux d'un diplôme bien supérieur à celui requis. Que faudrait-il en conclure ? Vous avez quatre heures !!!



ROCSP : impact imminent !

Le projet ROCSP (recouvrement optimisé des créances du secteur public) poursuit tranquillement son bonhomme de chemin sans visiblement susciter d'inquiétude particulière. Plusieurs étapes ont été franchies pourtant qui vont conduire à faire du PRS l'unique service de recouvrement forcé, d'abord des créances fiscales, puis progressivement des amendes, des produits locaux et à terme des recettes non-fiscales avant une hypothétique fusion avec les réseaux de l'URSAFF.

L'Isère est déjà concernée, le calendrier de la DGFIP ayant été tenu, depuis le mois de septembre 2021 avec la bascule DDR3/MEDOC WEB dans les SIP. La fin de la migration de RAR vers RSP est annoncée quant à elle pour novembre 2022. Entre temps ou concomitamment, les SIE vont se délester de la mission de recouvrement forcé au profit des PRS, un peu avant les SIP qui suivront.

Il n'est pas inintéressant de noter au passage que le transfert du recouvrement impôt des trésoreries mixtes vers les SIP est très corrélé au projet ROCSP... Passons.

Plusieurs expérimentations croisées sont en cours. La DDFIP de Meurthe-et-Moselle en est déjà au bout du processus avec grand succès si l'on en croit la DG. Au premier septembre 2021 et au 1^{er} septembre 2022, 5 directions verront le transfert des créances des SIE et des SIP advenir. Avant le grand soir, les utilisateurs réguliers de RSP se font déjà des cheveux blancs tant l'application présente des instabilités inquiétantes. Et les agents des PRS ne sont pas en reste, eux qui se trouvent pour la plupart des services concernés dans une situation où le ratio charges/emplois est plus que délicat. Celui de l'Isère en fait partie...

Plus globalement, même si l'idée de passer à une vision redevable reliquataire paraît pertinente, cette évolution va avoir des conséquences non-négligeables autant pour les services exportateurs (SIP, SIE, Trésoreries amendes, SGC...) que pour ceux qui accueilleront de nouvelles missions ou plutôt des dossiers supplémentaires. Elle augure une nouvelle vague de restructurations et de fusions de services.

Vol au-dessus d'un nid de pantoufles



La haute, la très haute fonction publique est en ébullition. La suppression de l'ENA, il serait plus juste de dire le changement d'appellation de l'usine à hauts fonctionnaires, constitue le point de départ d'une mini fronde. Sous les ors de la République, la réaction est feutrée, mais la charge claire et la critique précise : la puissance publique "*sape sa capacité à agir*" en recourant massivement l'externalisation, explique un collectif de hauts fonctionnaires de gauche.

C'est dit ! Les magistrats administratifs de leur côté, sont allés un peu plus loin. Leurs syndicats ont appelé à trois jours de grève pour dénoncer la réforme de la haute fonction publique, corollaire du changement de nom de l'ENA en institut national du service public (INSP). La réponse des pouvoirs publics ne s'est pas faite attendre : une petite enveloppe budgétaire (6 à 8 milliards quand même) pour revaloriser les salaires de ces très très hauts fonctionnaires très attirés et pour cause par le pantouflage ! Le passage au privé où les allers-retours public/privé sont en fait très lucratifs pour les candidats à la mobilité, si chère aux chantres du libéralisme.

Ce petit coup de pouce très ciblé aurait-il la vertu de rendre aux récipiendaires le goût de l'intérêt général et l'amour du service de l'État ? Ou bien ne serait-il qu'un moyen de justement faciliter cette mobilité pour attirer des cadres du privé ? Il nous en faudra beaucoup plus, à nous, simples agents d'exécution, pour voir ce gouvernement délier les cordons de la bourse si vite et à un tel niveau !